

170^e session du Synode

DE L'EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE DU CANTON DE NEUCHATEL

Mercredi 10 septembre 2014

La Croisée, Malvilliers

PROCES-VERBAL

PRESIDENCE M. Jacques Laurent

SECRETAIRE Mme Françoise Ducommun

Le président salue officiellement la présence de :

La presse avec La Vie protestante et Protest Info
L'Eglise catholique chrétienne par M. Jean Lanoy

51 députés et 6 députés avec voix consultative ont été convoqués : 32 députés et 6 suppléants sont présents.

Ouverture de la session

A 19h **le président** ouvre la 170^{ème} session du Synode.

M. Yves Bourquin, pasteur à la paroisse du Joran, prie pour le déroulement du Synode.

Le président donne la parole à la conseillère synodale **Alice Duport** qui présente les nouveaux responsables de l'Information-Communication, **Mme Angélique Kocher** et **M. Nicolas Friedli**.

Mme Alice Duport :

« Monsieur le président, Messieurs, Mesdames les députés, chers collègues, je prends la parole au nom d'Antoinette Hurni qui, au sein du Conseil synodal, est la référente Info-Com et qui est excusée ce soir. Je suis donc chargée de vous présenter les membres qui manquaient au 4x4. Vous reconnaîtrez la prose et la poésie d'Antoinette Hurni dans les propos qui vont suivre :

Angélique... quel prénom prédestiné ! Non parce qu'il donne à croire que celle qui le porte a la caractéristique que l'imagerie populaire attribue aux anges, mais parce qu'il vient d'un magnifique verbe grec : angello, c'est-à-dire : j'annonce. Utilisé souvent dans le Nouveau Testament pour citer les paroles d'un intervenant. Et lorsqu'on annonce une bonne nouvelle, cela devient, en grec, eu-angello, ce qui a donné évangile. Quoi de plus beau que cette coïncidence en une année où l'EREN met un accent particulier et fort sur l'évangélisation, c'est-à-dire l'annonce de la bonne nouvelle.

Oui, Angélique, en l'occurrence Angélique Kocher, est là désormais pour annoncer, faire entendre, répandre... une bonne nouvelle, celle de cet amour chrétien qui nous lie les uns aux autres et nous pousse à l'action.

Active, communicative, efficace, Angélique, que vous avez déjà vue à l'œuvre dans la recherche de fonds, conserve ses attributions précédentes, en associant cette part de travail désormais à l'info-com. Nous sommes heureux de l'accueillir dans ses nouvelles fonctions d'autant qu'elle se réjouit de connaître toutes les paroisses et de répondre à leurs demandes et leurs besoins. Vous

trouvez auprès d'elle contact, écoute et respect. Merci d'applaudir cette jeune maman qualifiée et dynamique.

Nicolas Friedli, on pourrait dire Nicolas II, puisque nous avons déjà présenté Nicolas Bringolf, journaliste de la VP, au Synode de juin dernier. Nicolas Friedli donc va régner comme un tsar sur facebook, twitter (il est du reste là aujourd'hui pour twitter) et autres médias incontournables. Non, je plaisante, c'est comme nous tous un serviteur de l'EREN, lui qui, pour commencer, a décidé de prendre le balai de l'efficacité pour nettoyer notre site de toutes les informations caduques qu'il véhicule. Il était temps ! Et quand l'ordre sera rétabli, il mettra en pratique de bonnes et belles idées pour fluidifier et densifier l'information et la communication. Compétences théologiques, il a fait des études de théologie, et savoir-faire informatique s'allient en sa personne. L'EREN lui est reconnaissante d'avoir accepté une activité à 30% au service du Grand Communicateur qu'est le Seigneur. Bienvenue à Nicolas, à sa force tranquille et à son humour amical. »

1. Comptes 2013

M. Christian Miaz pour un message introductif du Conseil synodal

« Monsieur le président, Mesdames, messieurs les député-es, l'établissement des comptes 2013 a été révélateur d'une certaine fragilité de notre institution sur ce point. La maladie de notre comptable a entraîné des heures de travail pour la réalisation du document qui vous a été envoyé. Pierre Bonanomi, conseiller synodal qui suit les questions financières, Françoise Jeanneret, secrétaire générale, ont sacrifié chacun une semaine de vacances pour arriver à un document qui comporte, comme l'a montré la CEG, plusieurs erreurs, non sur les chiffres finaux, mais sous différentes rubriques et commentaires. Le Conseil synodal est conscient de l'image négative que cette situation entraîne. C'est lui qui en assume la responsabilité vis-à-vis du Synode. Il a fait tirer un nouveau document avec des corrections par rapport à celui que vous avez reçu par courrier. Il répondra à vos questions.

Autant le Budget 2015 que les comptes 2014 vous seront présentés en se basant sur un nouveau système comptable que l'EREN a acquis. Ce système permet de séparer la comptabilité financière de la comptabilité analytique. Il en résultera une comptabilité financière simple et claire, doublée d'une comptabilité analytique générée automatiquement. Le document des comptes tel que vous l'avez reçu aujourd'hui ne nécessitera donc plus les nombreux calculs manuels et transferts de chiffres comme aujourd'hui.

Le Conseil synodal tient à vous présenter ses excuses pour la perturbation que ces comptes ont occasionnée, et met tout en œuvre pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise. »

M. Pierre Bonanomi, rapporteur

« Merci à notre président pour son introduction. A part le fait que nous devons nous retrouver pour une session extraordinaire, ce qui est fâcheux, nous pouvons qualifier les comptes 2013 de satisfaisants. Les recettes sont proches du budget, et le résultat est en perte, mais moins fortement que prévu.

Néanmoins, un regard plus attentif nous révèle un souci : les recettes de la contribution ecclésiastique ont sensiblement diminué, et ce n'est que grâce aux dons exceptionnels bien supérieurs au budget que les recettes sont restées proches des prévisions.

Que faut-il en déduire ? C'est une observation que nous faisons depuis plusieurs années : l'enveloppe globale de nos comptes se réduit. Il n'y a pas de honte à cela, c'est une évolution que connaissent la plupart des Eglises du monde industrialisé. Malheureusement, alors que le nombre de nos contributeurs diminue, le travail sur le terrain, lui reste important. Songez aux aumôneries, où nos intervenants ne sont jamais en mesure de satisfaire toutes les attentes, et les besoins ne cessent d'augmenter. Comment pouvons-nous dans ces conditions maintenir les finances en équilibre ? Ce n'est que grâce à l'engagement et à la clairvoyance de chacun d'entre nous. Nous sommes en septembre 2014, l'année est donc déjà bien avancée. Sur la base des chiffres que nous avons reçus, on voit que malheureusement la tendance baissière se poursuit. Un sérieux défi se présente donc à l'horizon.

Regardons quelques aspects en détail : Je vous invite à regarder la dernière page des statistiques. Il y a une observation très réjouissante à faire: les dons à Terre Nouvelle ont augmenté. C'est formidable. Et si on compare ce tableau avec celui de 2012, on peut encore voir quelles sont les paroisses championnes : il s'agit de Neuchâtel, Entre-deux-lacs, Le Joran, Val-de-Ruz et les Hautes-Joux. Bravo à ces paroisses !

Si vous aimez les comparaisons entre paroisses, en voici une autre : Comme nous l'avons vu en entrée, les recettes de la contribution ecclésiastique baissent. Et bien, il y a des exceptions ! De nouveau en comparant avec le tableau 2012, on voit que 3 paroisses affichent des contributions à la hausse. Il s'agit de La Côte, les Hautes-Joux et La Chaux-de-Fonds. Félicitations aux contributeurs de ces paroisses.

Au sujet de ce tableau, je dois vous signaler une correction qui a été apportée dans la version que vous avez sous les yeux: le nombre de baptêmes à l'Entre-deux-lacs en 2013 était de 21 et non de 15 comme dans la première version du document.

A ce jour, notre responsable des finances Mme Sanjuan se trouve toujours en arrêt maladie. Notre service de comptabilité est en souffrance depuis le début de l'année et les retards s'accumulent. Vous en conviendrez, le moment est venu d'agir. C'est pourquoi nous avons engagé cet été un comptable diplômé, M. Christophe Brügger, qui occupe un poste à 80%. L'organisation du Secrétariat général s'adapte, et à l'avenir elle s'adaptera encore au moment du retour de Mme Sanjuan, compte tenu de ses capacités de travail. Il est clair qu'à terme, le nombre de postes n'augmentera pas. Les départs naturels permettront de respecter cette contrainte. La nouvelle organisation assurera aussi que la panne que nous avons vécue cette année ne se reproduise plus.

Le montant de 7 à 8 millions de Francs que nous pourrions devoir payer pour le passage de Prévoyance.ne à la primauté des cotisations d'ici 2039 a quelque chose d'effrayant. Mais rassurez-vous, ce n'est pas la fin du monde. En plus nous ne sommes pas seuls : toutes les communes du Canton, toute l'administration cantonale, toutes les institutions étatiques (hôpitaux, etc.), toutes se trouvent dans la même situation. C'est un gros défi, mais ce n'est pas insurmontable. Le Conseil synodal abordera le sujet et le suivra en permanence ces prochaines années.

Avant ce Synode, vous n'avez pas eu la possibilité de poser vos questions au Conseil synodal, alors maintenant le moment est venu de le faire, nous répondrons volontiers. Merci. »

Commentaires de la Commission d'examen de la gestion par M. Jean-Claude Barbezat

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil synodal, Dès le mois de février de cette année 2014, M. Bonanomi et Mme Jeanneret nous informaient que Mme Sanjuan était absente pour cause de maladie. A l'heure actuelle, Mme Sanjuan n'a toujours par repris le travail. Sa longue absence nous préoccupe car nous sommes soucieux et attristés que cette excellente collaboratrice soit atteinte dans sa santé. Nous lui souhaitons un prompt et complet rétablissement. L'absence de Mme Sanjuan a posé un problème immédiat : l'établissement des comptes 2013. Nous avons régulièrement rencontré Mme Jeanneret, Secrétaire générale, et M. Bonanomi, Conseiller synodal, pour être informé de l'évolution de la situation. A 4 reprises en avril, mai, juillet et août nous avons pu échanger et l'on nous a donné chaque fois, sans rien cacher, l'état du travail. Nous pouvons relever le travail conséquent de Mme Jeanneret et M. Bonanomi qui n'ont pas hésité à prendre aussi du temps sur leurs vacances.

A fin 2013, nous nous interrogeons lorsque nous avons appris le départ du Secrétaire général responsable de l'encadrement financier de l'EREN. Avec l'engagement d'une personne aussi compétente que Mme Jeanneret, nous pensions avoir trouvé la perle rare et qu'ainsi tout allait suivre son cours pour le mieux. L'absence de Mme Sanjuan a mis en évidence les lacunes d'organisation qui datent de plusieurs législatures. Nous n'avions pas imaginé que toute l'organisation comptable reposait sur une seule personne responsable. On se rend compte aujourd'hui des lourdes tâches et des responsabilités qui reposaient sur ses épaules. Cette lacune devrait être comblée avec l'engagement au 1^{er} septembre d'un nouveau comptable breveté. Celui-ci assumera la responsabilité des comptabilités gérées par l'EREN. Il s'appuiera sur les compétences, la connaissance de l'historique financier de l'EREN et l'expérience de Mme Sanjuan ainsi que sur la bonne capacité d'analyse de notre secrétaire générale.

En outre il faut mettre en évidence que lorsque le total du bilan atteint 20 millions (c'est le cas présenté au bilan aujourd'hui) une révision ordinaire faite par une fiduciaire agréée s'impose ; la CEG a fait part de cette observation lors de nos rencontres avec le Conseiller synodal et la Secrétaire générale.

Après ces considérations générales nous aimerions attirer votre attention sur trois points :

- Activations : p. 15. Une nouvelle politique comptable a été mise en œuvre. Comme on peut le lire dans l'exploitation immobilière, « les rénovations entraînant une plus-value ont été activées au bilan ». Cette pratique est courante et normale, elle se justifie car l'endettement hypothécaire s'est accru de 2'385'000 francs. Au bilan, la position immeuble passe de 4'296'000 à 10'817'164.50, soit un accroissement de 6'521'000 francs. La question que l'on peut et doit se poser est de savoir si la plus-value immobilière est aussi importante. N'avons-nous pas activé des frais et ainsi diminué la réserve latente des immeubles ? Rappelons que légalement, il est interdit de dissoudre des réserves latentes sans en faire la mention expresse. Nous ne pouvons pas répondre à cette question mais en avons discuté avec nos responsables financiers.

- Provision : p. 16. Cette année encore, grâce essentiellement à la vente d'immeubles, les provisions ont augmenté pour atteindre 8'368'000 francs. Si l'on examine bien le détail des provisions, on constate que, d'un coup de crayon, on a changé l'appellation provision pour « rénovation des cures » en « prévoyance.ne, réserve passage en primauté des cotisations ». Est-ce judicieux, opportun, légal ? Nos cures sont généralement vétustes, elles ont été mal entretenues. Les frais d'entretien pour remise à niveau ne doivent pas être activés car ils diminueraient la réserve latente sur immeuble. C'est illégal ! La provision pour « rénovation des cures » ne doit donc pas être supprimée.

- Prévoyance.ne : p.17. Dans les notes à l'appui du bilan il est dit : « Le capital qui sera exigé de l'EREN se situera entre 7 et 8 millions de francs. » Une vraie bombe, c'est un baril de poudre prêt à exploser ! Au synode de juin dernier, lors de la révision des statuts du Fonds de garantie, nous avons dit que le nouveau règlement était trop compliqué et qu'avec 1 million de francs à disposition pour la recapitalisation de prévoyance.ne, il nous manquerait peut-être, aujourd'hui nous pouvons l'affirmer avec certitude, quelques millions ! La preuve nous en est donnée par les 7 à 8 millions mentionnés ci-dessus ! Le synode ne nous a pas suivis. Actuellement le taux de couverture de Prévoyance.ne est légèrement supérieur à 60%. Au plus tard dans 25 ans ce taux devra être de 80%. Cela signifie que Prévoyance.ne devra réaliser en 25 ans un bénéfice d'environ 7 millions sur la part de l'EREN, soit un bénéfice annuel moyen proche de 300'000 francs. Que faire ? La politique de l'autruche ? Evidemment... Insatisfaisant ! Alors... le synode doit exiger que le Conseil synodal charge chaque année le compte de pertes et profits d'une provision de 320'000 francs pour accumuler une réserve suffisante dans 25 ans. Le Synode doit aussi veiller à ce que l'on ne dissolve pas les réserves latentes sur immeuble ou du moins que celles-ci apparaissent clairement.

Les quelques remarques ci-dessus montrent que la situation demeure difficile. Tous les problèmes n'ont pas été résolus. Il faut être vigilants, faire preuve de rigueur et oser regarder la situation en face.

Si le Synode et le Conseil synodal sont animés d'un tel esprit, nous y arriverons et nous tiendrons le cap. L'introduction d'une comptabilité analytique dès l'exercice 2014 devrait faciliter la charge de travail technique mais il restera toujours des questions politiques. Enfin concernant les comptes de fonctionnement (p3 à p14) le Conseil synodal n'a pas pu se présenter devant les Conseil paroissiaux pour répondre à une première volée de questions. Tant mieux ! Cela permettra de nourrir le débat en ayant une excellente occasion d'entendre une même réponse qui peut aussi nous éclairer sur la politique et les perspectives du Conseil synodal. Pour terminer nous vous recommandons d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés avec la réserve suivante : en page 16 dans les provisions : rétablir le montant de « rénovation des cures ». Lorsque nous serons à l'étude de cette page 16 tout à l'heure, nous vous rappellerons cette mention. Merci de votre attention.»

Discussion sur l'entrée en matière

Pas de discussion

❖ Vote sur l'entrée en matière acceptée

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre : Je fais une remarque générale, un document a été remis ce jour avec des modifications. J'attends que les différences nous soient commentées systématiquement pour qu'on puisse se prononcer en connaissance de cause.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal : En p. 5, une formule avait été oubliée dans le total des recettes.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre : En p. 6 / Synode / 5a) Projets « 4 axes priorités » et 5b) Prélèvement sur provisions : Je regrette que les coûts des deux projets en cours (Req'Eren et la promotion du bénévolat) n'apparaissent pas dans cette rubrique mais soient éparpillés dans d'autres postes et comptes. Cette manière de procéder ne permet pas de suivre le côté financier de ces projets. Ils sont financés d'une part par la dissolution de la réserve de la paroisse allemande et par le don d'une paroisse alémanique de 20'000.- francs. Je souhaite que le Conseil synodal informe le Synode du suivi des dépenses de ces projets par mesure de transparence. J'en profite pour faire la même remarque pour Conseil synodal / 6a) nouveaux projets synodaux : en particulier par rapport au projet espaces de paroles pour endeuillés.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal : Le regret est partagé. On doit pouvoir suivre les comptes et les projets. C'était tout simplement impossible par manque de temps et de moyen que de retrouver tous les coûts affectés à ces projets. A l'avenir avec la comptabilité analytique, on pourra définir les projets et charger les coûts sur les projets et les positions de la comptabilité.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre : Je constate qu'on ne peut donc pas assurer que les dons de paroisses alémaniques reçus pour certains projets soient bien attribués et utilisés pour ces projets. Je suis étonné que cela soit si difficile de ressortir les coûts des projets alors qu'ils ont été budgétisés.

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers : Deux remarques avant de vous transmettre les questions que le Conseil paroissial s'est posé en étudiant les comptes : ne voyez pas dans mes questions une passion pour la comptabilité mais simplement le souhait d'exercer une responsabilité de député au Synode de poser les questions dans un souci de transparence des comptes et ne voyez pas non plus dans les questions une défiance par rapport au travail du Conseil synodal au contraire, nous avons constaté l'énorme effort qui a été fourni pour produire ces comptes dans un contexte difficile. Alors ma question est : 1b) : services généraux, y a-t-il une explication pour le montant passablement plus élevé qu'en 2012 et que budgété pour 2013 ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal : Je me suis posé la question cet après-midi et n'ai pas eu le temps de chercher une explication.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal : C'est possible qu'il y ait eu des chevauchements de salaires qui pourraient expliquer cette différence.

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers : Je me suis effectivement posé la question de ces chevauchements et je n'ai pas trouvé moi-même l'explication vu que le changement de président est traité sous le point 1a) et les changements de responsable des ressources humaines et du secrétaire général se sont faits en 2014.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal : Fabrice Demarle faisait partie du 4x4 et consacrait 10% de son temps à la gestion du personnel de la CER ; ce 10% n'a peut-être pas été déduit. En p. 8, pas de correction mais une explication : l'évolution de la réserve suite à la dissolution de la paroisse de langue allemande correspondait à la fonction appelée ici « allocation particulière »,

ce qui n'est pas le cas, mais il y a eu quelques écritures de revenus, de dons qui ont été faites directement sur la paroisse de langue allemande.

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel : Je remercie pour l'effort et les comptes. Question 2a) : Que sont ces coûts de remplacement ? Ne sont-ils pas compensés par les prestations de l'assurance perte de gain ? Quels sont les échanges entre le service de remplacement et la desserte ministérielle en lien avec les maladies ?

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers : Sur le même point, comment est impliquée dans les comptes l'assurance perte de gain ? L'explication est difficilement compréhensible car il est dit que ces coûts sont en partie compensés par l'assurance perte de gain, mais est-ce quelque part ailleurs dans les comptes et déjà déduits du montant indiqué et c'est aussi dit que les contributions sont incluses dans les chiffres ; ce n'est pas la contribution de l'assurance perte de gain qui paie les remplacements mais bien ce que l'EREN paie à l'assurance pour nous assurer.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal : Il y a des remplacements pour maladie, pour formation, pour absence. Tous sont remplacés par quelqu'un d'autre qui est payé spécifiquement par ce poste-là. La contribution perte de gain, donc ce que nous paie l'assurance lorsqu'une personne est malade vient sous 1a), et en principe ces contributions paient le salaire de la personne à qui l'EREN a payé un salaire uniquement en cas de maladie. Je crois que précédemment Mme Sanjuan déduisait les contributions de l'assurance perte de gain du montant du service des remplacements pour les cas qui concernaient la maladie. C'est ce qui explique cette différence par rapport au budget.

M. Gilles de Reynier, paroisse du Joran, en son nom propre : N'est-ce pas plutôt le 4b), allocation particulière, qui comprendrait le versement par l'assurance perte de gain ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal : Dans les comptes de l'EREN, les contributions de l'assurance perte de gain sont dans le même pot que le pot qui paie nos salaires, simplement en déduction.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre : Je remercie Pierre Bonanomi de l'explication et à titre personnel, je suis satisfait de la réponse.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre : En p. 10 : 8e) participations extérieures, du fait de la très grande différence entre 2012 et 2013, est-il possible de savoir sous quel compte les participations extérieures étaient ventilées auparavant ou quelles charges elles compensaient ?

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers : On a constaté au point 4) la baisse des frais généraux Terre Nouvelle, y a-t-il des explications ? Est-ce que cela correspond au changement de poste ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal : Il y a de nombreuses écritures dans ce poste mais la différence par rapport à l'année précédente et au budget provient de la participation de l'église catholique romaine au paiement des salaires des aumôniers que nous payons. Habituellement cette participation vient en diminution du point 8a), subtilité qu'on n'a pas vue, et a été comptabilisée en revenu sous 8e).

M. Jean-Claude Barbezat, paroisse du Val-de-Ruz, en son nom propre : En p. 12, 3c) Sinus Milieu, nous constatons qu'en deux ans nous avons dépensé 62'500.- et la question est quel avenir et quelle utilisation concrète de Sinus Milieu pour le nouveau Conseil synodal ?

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers : Sur le même sujet, l'étude Sinus Milieu est intéressante, j'ai donc relu le rapport d'activités 2013 à ce sujet, et ma question porte

simplement sur l'absence d'explication sur le fait que cette dépense était non budgétée. Est-ce un report du budget 2012 si tout n'avait pas été utilisé ?

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre : Sur le même point, en juin 2013, lors de l'étude des comptes 2012, j'avais posé la question sur ce que coûterait Sinus Milieu après la première tranche de 20'000.-. On m'avait répondu que le coût global serait de 35'000.- alors je suis étonnée du coût global indiqué de 62'000.-. Comment est justifiée cette différence ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal : La décision de faire cette étude Sinus Milieu a été prise en novembre 2012 donc après l'établissement du budget 2013. C'était une occasion unique de s'allier avec l'église de Zurich pour ce projet. Cette étude touche seulement les comptes 2012 et 2013, raison pour laquelle cela ne figure pas au budget 2014. Concernant l'augmentation du coût global, j'aurais bien aimé poser cette question à Mathieu Janin qui ne travaille plus avec nous.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal : Au départ, Mathieu Janin devait s'approprier les résultats et voir comment les intégrer dans le travail de la communication et du Conseil synodal. Maintenant cela va être repris avec Angélique et Nicolas pour voir comment utiliser les résultats de Sinus Milieu pour la communication et pour d'autres projets.

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre : Peut-on avoir une date pour obtenir ces résultats de Sinus Milieu afin que cela ne se prolonge pas sur plusieurs années ? Est-ce qu'en décembre ou dans 6 mois on pourrait avoir un début de résultat ou au moins une information ?

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal : L'étude Sinus Milieu est un outil pour avancer et trouver des moyens ; ce n'est pas un bloc qu'on applique.

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel : Le Conseil paroissial s'est interrogé quant à la différence importante de la mise à jour du système informatique au point 4b)

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal : Le projet Abacus était aux budgets 2013 et 2014 alors qu'il a été fait plus vite que prévu, pratiquement tout a été payé en 2013.

M. Rico Gabathuler, paroisse de la Chaux-de-Fonds, en son nom propre: Au point 5) informatique cantonale, qu'est-ce que ça inclut ? Et au point 7b, moins-value sur titres de 55'000.-, le montant me semble très élevé, comment vous vous sentez par rapport à cette perte ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal : L'informatique cantonale, donc l'informatique au secrétariat général, c'est une prestation de service qu'on achète auprès du canton, on a un contrat auprès du SIEN (service informatique de l'état de Neuchâtel). Concernant la perte sur titres, ce sont des montants importants qui sont placés auprès des banques, et cette moins-value en % est assez petite. On reste attentif mais c'est aussi possible qu'il n'y ait pas eu d'adaptation de la valeur en 2012 et il s'agit d'une correction qui concerne 2 ans.

M. Gilles de Reynier, paroisse du Joran, en son nom propre : L'année 2013 du point de vue boursière était positive y compris pour l'EREN. Peut-être que cette provision a été créée durant les mauvaises années de l'EREN pour tempérer la perte et les bonnes années, elle est un peu dissoute. C'est une histoire d'écritures et d'exigences soit légales soit fiscales.

M. Claude Waelti, paroisse de la Chaux-de-Fonds, en son nom propre : Lorsque la CEG a rencontré M. Bonanomi et Mme Jeanneret, nous avons discuté de ce point. Dans le rapport au sujet des titres, il y avait des moins-values des années précédentes, c'est un sujet qui nous préoccupe et lorsqu'on compare cela aux résultats des caisses de retraite de ces dernières années, et sachant que notre politique devrait être identique à celle des caisses de retraite, on a l'impression que notre dossier n'est pas forcément bien géré.

M. Gilles de Reynier, paroisse du Joran, en son nom propre : M. Bonanomi devrait nous donner le résultat du dossier titres 2013, simplement le document de la banque qui indique la performance. Si la performance n'est pas positive, alors oui il faut se poser des questions.

Le président informe qu'il a été décidé que Pierre Bonanomi donnera des compléments d'information sur les points encore un peu flous lors du prochain Synode. Un bref point sera ajouté à l'ordre du jour.

M. Gilles de Reynier, paroisse du Joran, en son nom propre : C'est le premier Synode auquel je participe et je suis très reconnaissant au Conseil synodal qui a réussi à nous présenter ces comptes. En p. 14, sous exploitation immobilière, j'ai besoin qu'on m'explique le résultat du rendement qui est un peu particulier. J'ai bien compris qu'en 2013 on a emprunté beaucoup d'argent et fait énormément de rénovations, redonné beaucoup de valeur aux immeubles vu l'augmentation de 2 millions à l'actif. Il s'est donc passé une révolution immobilière. J'ai vu aussi qu'il y a une énorme réserve immobilière de 5,5 millions qui n'est pas au bilan mais je ne comprends pas le résultat si mitigé au niveau des ressources. En regardant 2012 et 2013, pour le patrimoine immobilier, j'ai l'impression que ça va mal.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal : L'explication est simple, les cures sont louées à 1'000.- par mois, mais si elles étaient louées au prix du marché, les recettes seraient beaucoup plus élevées. Dans les charges - entretien, le parc immobilier est vétuste donc il y a du rattrapage à faire, une amélioration de l'état. D'autre part les immeubles rénovés n'ont pas encore rapporté en 2013, ils ont commencé à rapporter en 2014 et le plein rendement sera en 2015.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre : Il me paraîtrait plus transparent s'il y a un rattrapage à faire au niveau immobilier de dissoudre et d'utiliser la provision pour rénovation des cures, comme le propose la commission d'examen de la gestion, et ensuite, en prévision du passage en primauté des cotisations, d'attribuer à cette nouvelle réserve vu qu'il y aura un meilleur rendement immobilier, plutôt qu'un simple changement dans l'annexe du bilan.

Mme Sylviane Barth, au nom de la paroisse des Hautes-Joux : En p. 15, quelle est la raison de la si grande augmentation du poste « immeubles » ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal : En 2013 nous avons construit le jardin de la cure à Peseux, soit une dizaine de logements protégés, et rénové la maison de Champrévèyres à La Coudre et également à Jura Industriel à La Chaux-de-Fonds ; ces dépenses se montent à 6 millions. Précédemment on dissolvait la réserve immobilière pour financer cela mais on a cessé cette pratique. Ceci explique l'augmentation de la valeur des immeubles au bilan.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre : Je comprends cette explication mais c'est étonnant que 3 bâtiments augmentent de plus de la moitié la valeur des immeubles. L'explication qu'on m'avait donnée, il y a un moment déjà, est que la valeur du parc immobilier n'a jamais été mise à jour, jamais évaluée. On commence à mettre à jour l'évaluation du parc immobilier avec les nouveaux travaux.

M. Jean-Claude Barbezat au nom de la CEG : En p. 16, selon ce que j'ai dit tout à l'heure, la CEG suggère au Synode de remettre les postes « Rénovation des cures » et « Prévoyance.ne » au même état qu'au 31.12.2012.

Résolution : *Le Synode accepte les comptes et le bilan 2013 pour autant qu'en page 16, pour les provisions « rénovation des cures » et « prévoyance.ne-réserve passage en primauté des cotisations », les montants du 31.12.2012 soient repris.*

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre : La CEG a parlé d'une réserve de 300'000.- à mettre les années prochaines, alors est-ce que le Synode doit le décider ?

M. Jean-Claude Barbezat au nom de la CEG : Cela doit être gardé en mémoire pour le prochain budget, en décembre.

M. Gilles de Reynier, paroisse du Joran, en son nom propre : Sur le poste « débiteurs immobiliers », a-t-on une idée du montant des loyers dus ? Et quelle est la politique avec la gérance Foncia concernant le fond de roulement pour lui permettre de travailler ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal : La gérance Foncia nous doit de l'argent, c'est normal, elle encaisse des loyers et nous les verse plus tard. Concernant les travaux, un budget est fait et l'EREN doit avancer l'argent avant le début des travaux. Le dossier est bien suivi.

M. Gilles de Reynier, paroisse du Joran, en son nom propre : Ma question est de savoir s'il y a beaucoup de loyers impayés. Et ma deuxième question est de savoir pourquoi Foncia doit 510'000.- à l'EREN. Cela veut-il dire que des travaux sont en cours sur la base d'un budget ? Peut-on avoir un état des lieux ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal : Des travaux sont en cours à Jura Industriel. Concernant les loyers en retard, avant de travailler avec Foncia, on en avait beaucoup mais maintenant c'est réglé.

M. Gilles de Reynier, paroisse du Joran, en son nom propre : Je m'étonne vraiment que l'EREN verse en avance 510'000.- à Foncia. Ce n'est pas une pratique générale, mais seulement la pratique de Foncia.

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre : En p. 19, j'ai une question. En p. 3, c'est écrit que l'organe de contrôle a fait une révision approfondie et a envoyé des demandes d'amélioration au Conseil synodal. Est-ce que ces demandes d'amélioration sont différentes de celles de la commission d'examen de la gestion ? Peut-on savoir quelles sont ces demandes ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal : La lettre sera envoyée ces prochains jours.

Mme Séverine Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers : En p. 23, on est étonné du chiffre de 31 enfants et adolescents, cela correspond à peu près au nombre de catéchumènes. Les critères ne sont pas précis sur la feuille des renseignements demandés. Par exemple, l'éveil à la foi n'est pas mentionné. Concernant les leçons de religion, on compte le nombre de leçons mais pas le nombre d'élèves alors que pour tous les autres groupes, on compte le nombre de participants. Et comment compter les enfants qui ne participent qu'aux camps et pas aux autres activités ? Et les cultes des familles ? Un gros flou pour remplir ces statistiques, d'autant plus que les chiffres doivent être donnés pour une année civile alors que le fonctionnement est en année scolaire. Alors si je compte tous les enfants et jeunes qui ont participé en 2013, le chiffre est de 150 et non pas 31, et par contre 18 moniteurs et pas 28. N'y a-t-il pas une manière plus claire et adéquate de faire ces statistiques ?

M. Phil Baker, paroisse du Val-de-Ruz, en son nom propre : J'abonde dans le même sens. Depuis que je suis dans cette Eglise, c'est toujours la même feuille pour les statistiques, elle n'a jamais changé en plus de 20 ans et ne correspond absolument plus à la réalité, elle ne tient pas compte des changements, entre autre des jeunes moniteurs en formation. Il faudrait informatiser cette feuille afin de pouvoir l'utiliser intelligemment.

M. Claude Waelti, paroisse de la Chaux-de-Fonds, en son nom propre : J'aimerais rappeler que ces éléments de statistiques proviennent de ce que chaque paroisse a annoncé à l'EREN. Par contre, ce qui ne joue pas, c'est le nombre de paroissiens et de foyers, basés sur nos fichiers qui ne sont pas forcément mis à jour. Pourquoi ne pas utiliser les fichiers de l'Etat ?

Mme Séverine Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers : Il y a beaucoup plus de choses annoncées à l'EREN.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal : Le Conseil synodal a bien entendu les différentes remarques, ces feuilles sont encore plus vieilles que 20 ans. Ce n'est pas un dossier prioritaire mais on va revoir la chose.

Le président remercie le Conseil synodal et espère que la prochaine fois, les statistiques tiendront la route, aussi bien pour la saisie que pour la fiabilité.

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel : A la fin de notre discussion avec le Conseil paroissial, on a apprécié toutes les explications fournies mais on a été devant un certain nombre de rubriques qui avaient de grandes différences entre le budget et les comptes, sans explications. On aimerait demander que pour l'année prochaine, il y ait un effort d'explication pour chaque rubrique qui présente une grande différence.

Le président informe que cela fait de nombreuses années qu'il manque une résolution dans le document qui résume les comptes. Il manque la phrase traditionnelle : Le Synode accepte les comptes 2013. Comme nous avons une excellente proposition de la commission de l'examen de la gestion, je vous propose de vous prononcer à ce sujet.

M. Yves Bourquin, paroisse du Joran, en son nom propre : J'aimerais entendre l'avis du Conseil synodal avant que nous ne votions.

M. Phil Baker, paroisse du Val-de-Ruz, en son nom propre : Question de vocabulaire, on accepte les comptes et le bilan 2013.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal : On a des réserves, celle pour les rénovations immobilières, une réserve immobilière de 5 millions et probablement avec la manière de travailler actuelle, on ne va pas les utiliser. Nous allons activer les constructions des achats de bâtiments. De l'autre côté il y a Prévoyance.ne pour 2039. La proposition faite concerne seulement une partie des réserves. Je propose que, pour les questions de l'utilisation des réserves et de la préparation à l'échéance de 2039, vous nous donniez le temps et le mandat de nous en occuper.

Le président complète en constatant qu'en d'autres termes, le Conseil synodal s'oppose à cette résolution.

M. Claude Waelti, au nom de la CEG : M. Bonanomi a dit sur la question des frais d'entretiens d'immeubles si élevés, qu'il faut utiliser la provision car il y a des frais d'entretiens des années précédentes. Ce qui montre en fait qu'il faut maintenir cette provision. Au niveau du bilan, qu'est-ce qu'une plus-value ? Lorsqu'on refait des fenêtres, c'est de l'entretien ; seule la survaleur, quand il y a une amélioration, est considérée comme une plus-value. Seule la plus-value peut être activée, le reste constitue une diminution de la réserve latente. Dans les comptes de l'EREN, cela n'apparaît pas. En conséquence, ces réserves latentes ont probablement été dissoutes et d'autres choses ont peut-être été activées à tort, de mon point de vue. La vétusté de nos immeubles nécessitent d'avoir une provision pour la rénovation de nos immeubles et je vous propose donc, à l'encontre de l'avis de M. Bonanomi, d'accepter la résolution proposée par la CEG.

M. Florian Schubert, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre : J'ai une question à la CEG, j'avais cru comprendre que cette modification était obligatoire pour rester dans la légalité.

M. Claude Waelti, au nom de la CEG : Effectivement la dissolution de réserves latentes non mentionnées est illégale, mais il y a toujours une notion d'appréciation. J'imagine que s'il y avait un organe de révision professionnel, il n'aurait peut-être pas accepté toutes les activations faites. Si à l'avenir une fiduciaire professionnelle vérifie les comptes, elle ne tolérera pas forcément l'intégralité de la revalorisation des immeubles et, à ce titre-là, je pense qu'une provision est utile.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre : Je soutiens la proposition de la CEG mais je pense que c'est surtout un enjeu d'écritures et de transparence des comptes. Manifestement on a fait des travaux dans les cures qui relevaient de l'utilisation de la réserve qu'on avait et on ne l'a pas utilisée à cause d'un système de gestion des bâtiments externalisé. Et manifestement on a un problème avec Prévoyance.ne vu qu'on va changer de système et on doit provisionner. Ces deux points sont résolus d'un point de vue comptable uniquement par un changement de titre de réserve au bilan, ce qui n'est pas transparent.

- Amendement de la CEG : Le Synode accepte les comptes et le bilan 2013 pour autant qu'en page 16, pour les provisions « rénovation des cures » et « prévoyance.ne-réserve passage en primauté des cotisations », les montants du 31.12.2012 soient repris.
- ❖ L'amendement est accepté par 33 voix, 1 refus et 2 abstentions
- ❖ La résolution amendée est acceptée à l'unanimité

2. Rapport d'information sur l'éventualité d'un rite de bénédiction pour un couple lié par un partenariat

M. Rico Gabathuler, paroisse de la Chaux-de-Fonds, en son nom propre : Combien de demandes pour une bénédiction de couples de même sexe l'EREN reçoit-elle par année et quelle réponse est donnée ?

M. Adrien Bridel, conseiller synodal : A notre connaissance, il n'y a aucune demande. Depuis l'adoption par l'EERV, celle-ci a reçu 2 demandes.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal : Le Synode a pris la décision en 2007 de ne pas faire de célébration, aucun ministre n'a le droit de célébrer une telle bénédiction sur le territoire neuchâtelois.

M. Pierre-Henri Molinghen, paroisse de la Chaux-de-Fonds, prie pour clore cette session.

Le président clôt la séance à 21h10.

Neuchâtel, le 10.09.2014

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

Le président

M. Jacques Laurent

La secrétaire

Mme Françoise Ducommun

Rappel:

26 octobre à 17h30 culte de consécration au temple Farel à La Chaux-de-Fonds

171e session du Synode : 3 décembre 2014